



ELECTION DES « DELEGUES PAR TRANCHE DE 50 000 LICENCES » DE LA DELEGATION DE LA LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLEE FEDERALE

APPEL A CANDIDATURE

La délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale est élue tous les 4 ans et sur la même durée que le mandat du Comité Directeur de la Ligue.

Par exception, le délégué (ou son suppléant) par tranche de 50 000 licences est élu pour un mandat d'une saison (4 délégués pour ce poste pour la Ligue).

Personne n'est membre de droit de la délégation de Ligue pour l'Assemblée Fédérale. Dès lors, toute personne souhaitant intégrer la délégation doit formellement et officiellement faire acte de candidature.

L'élection de ce poste de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale de la saison en cours aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2022.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 28 avril 2022 au 5 mai 2022, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : LGEF – CS 80019 – 1 rue de la grande douve – 54250 CHAMPIGNEULLES

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 6 et 7 des Statuts de la F.F.F.,

- toute candidature doit être présentée en binôme "titulaire + suppléant",

- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire correspondant : *déclaration candidature délégation de Ligue « délégué par tranche de 50 000 licences en binôme »*.